

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Folio n°

ARRETE MUNICIPAL DE PERMISSION DE VOIRIE
N°63/2026
Nature de l'acte : 6.1 Voirie

MAIRIE DE GAUJAC
30330

OBJET : Privatisation place du bicentenaire occupé par l'Association des Parents d'élèves de Gaujac

Le Maire de la commune de GAUJAC :
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2212-2 et L2213-1 ;
Vu le Code de la route ;
Vu le Code pénal et routière ;
Vu la demande de l'association Des parents d'élèves de Gaujac en date du 25 septembre 2026 d'occuper la place du bicentenaire le jeudi 15 Octobre 2026 pour un goûter (vente de gâteaux dans la buvette)
Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de maintenir le bon ordre dans les manifestations publiques diverses, de prescrire toutes les mesures convenables pour prévenir les accidents ;

ARRETE

Article 1er : Dans le cadre de l'occupation de la place du bicentenaire occupé par l'association des parents d'élèves, le parking place du Bicentenaire sera privatisé le jeudi 15 Octobre 2026 pour un goûter de 16 h 30 à 18 heures (vente de gâteaux dans la buvette)

Article 2 : Le stationnement et la circulation seront interdits pour assurer la sécurité des personnes.

Article3 : Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toutes les périodes d'occupation. En cas de détérioration et dégradations ou salissures constatées, la commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire

Article 4 : Ce présent arrêté sera publié et affiché dans la commune. Il sera également affiché sur le lieu de la manifestation.

Article 5 : Monsieur Le Maire de Gaujac et le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Laudun L'Ardoise, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de LAUDUN L'ARDOISE.
- Association Les Parents d'élèves de Gaujac

A Gaujac,
Le 29 Septembre 2026

Monsieur le Maire,
Michel ESELIN

Publié ou notifié
Le 01 octobre 2026

Commune de GAUJAC 30330
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

APE Goûter

Description

ARRETE 63 2026Télécharger

Récépissé de dépôt

Categorie

1. Arrêtés Municipaux
2. Arrêtés Ponctuels

date créée
01/10/2026